

étrangers. L'information doit toujours être analysée avec soin en fonction du climat politique du pays qui la fournit. Aucun service étranger ne doit être considéré comme une source digne de foi, c'est-à-dire dont les rapports peuvent être acceptés d'emblée.¹⁰

Souscrivant aux opinions exprimées par la Commission McDonald, le Comité estime que le Service devrait utiliser avec beaucoup de prudence les renseignements fournis par des organismes étrangers, en particulier lorsqu'ils proviennent de pays dont le bilan en matière de droits de la personne est peu reluisant ou dont la politique étrangère a des objectifs hostiles à ceux du Canada. Le Comité croit que les agents de liaison du SCRS en poste à l'étranger et ceux qui analysent les renseignements au quartier général devraient se garder d'accepter des informations fournies par les agences de renseignements ou les services de police étrangers sans en avoir préalablement vérifié l'exactitude et la fiabilité.

4.3 Classification des renseignements du gouvernement

Le système actuel de classification des renseignements du gouvernement est excessivement complexe. Le Comité a appris que les États-Unis avaient ramené leur système à deux catégories de classification tandis que le Canada en a encore trois: confidentiel, secret et très secret. Aux États-Unis, le *Senate Select Committee on Intelligence* a recommandé que la catégorie *Confidential* soit abolie et que les renseignements qui en faisaient l'objet ne reçoivent aucune cote ou se voient attribuer la cote de protection la plus élevée (Secret). Le comité américain estimait que les États-Unis ne devaient exiger l'attribution d'une cote de sécurité que lorsque cela était vraiment nécessaire¹¹.

Le Comité trouve que la définition des divers niveaux de classification n'est pas très éclairante. Il est souvent difficile de cerner la différence entre les degrés de protection fournis par les niveaux «confidentiel», «secret» et «très secret». Le Comité craint donc que le système de classification, dans sa forme actuelle, n'entraîne des abus ou des erreurs de classification.

Le Comité croit que l'actuel système de classification des renseignements gouvernementaux, défini dans la Politique du gouvernement sur la sécurité, devrait être révisé en vue d'en simplifier le processus, de réduire le nombre de catégories de renseignements classifiés et de mieux définir chacune des catégories.

RECOMMANDATION N° 16

Le Comité recommande que le Conseil du Trésor étudie la possibilité de réviser la Politique du gouvernement sur la sécurité afin de réduire le nombre de catégories de classification des renseignements du gouvernement.